

PROXIMUS+ - REGLEMENT DU CONCOURS

Art. 1 Conditions du concours

Le présent règlement fixe les conditions du concours organisé par Proximus S.A de droit public, qui exerce ses activités sous le nom commercial Proximus, ci-après nommé "Proximus".

Les participants sont censés connaître le contenu de ce règlement. La participation à ce concours présuppose l'acceptation inconditionnelle du présent règlement par les participants. Aucune contestation en la matière ne sera admise. Le règlement est disponible sur proximus.be/proximusplus

Art. 2 Déroulement du concours et attribution du prix

Durant la période du 01/10 au 30/11/2024 inclus, les utilisateurs auront la possibilité de participer à trois jeux et un quiz dans l'app Proximus+.

La participation à ces jeux et au quiz permettra aux utilisateurs de collecter 10 Badges. La collecte de ces 10 Badges donnera aux participants la possibilité de tenter de gagner l'un des 500 prix en répondant à des questions de connaissance générales sur Proximus+ et à une question subsidiaire.

Détails des jeux et quiz

1. Flu Fighters Game

Le Flu Fighters Game se déroule du 01/10 au 30/11/2024 inclus. Le but du jeu consiste à collecter le plus de points possible, en esquivant les obstacles sans être éliminé.

Pendant toute la période, les participants peuvent jouer autant de fois qu'ils le souhaitent.

La participation au Flu Fighters Game offre la possibilité aux participants de collecter les Badges spécifiques suivants :

- Badge *Survived* – 1 partie jouée (jusqu'à élimination) au Flu Fighters Game
- Badge *Flu Fighter* – après avoir éliminé 500 ennemis au Flu Fighters Game

2. Money Frenzy Game

Le Money Frenzy Game se déroule du 01/10 au 30/11/2024 inclus. Le but du jeu consiste à trancher des pièces de monnaie, billets et obligations tout en évitant divers obstacles.

Pendant la période, les participants peuvent jouer autant de fois qu'ils le souhaitent.

La participation au Money Frenzy Game offre la possibilité aux participants de collecter les Badges spécifiques suivants :

- Badge *Sharpness* – 1 partie jouée (jusqu'à élimination) au Money Frenzy Game

- Badge *Money Frenzy*- après avoir tranché plus de 200 objets au Money Frenzy Game

3. Brain Bites Quiz

Le Brain Bites Quiz se déroule du 01/11 au 30/11/2024 inclus. Les participants doivent répondre par vrai ou faux à une série de questions en lien avec la santé et l'esprit.

Pendant la période, les participants peuvent répondre aux questions autant de fois qu'ils le souhaitent.

La participation au Brain Bites Quiz offre la possibilité aux participants de collecter le Badge spécifique suivant :

- Badge *Self Service* – 1 visite au kiosque d'informations et participation (réponse à toutes les questions) au Brain Bites Quiz

4. Cashman Game

Le Cashman Game se déroule du 01/11 au 30/11/2024 inclus. Le but du jeu consiste à naviguer dans un labyrinthe pour collecter les pièces et billets, tout en évitant les pièges et adversaires.

Pendant la période, les participants peuvent jouer autant de fois qu'ils le souhaitent.

La participation au Cashman Game offre la possibilité aux participants de collecter les Badges spécifiques suivants :

- Badge *Ca-ching* - 1 partie jouée (jusqu'à élimination) au Cashman Game
- Badge *Cashman*- après avoir collecté 500 pièces au Cashman Game

Collecte de Badges

Au travers des trois jeux et quiz susmentionnés et diverses actions spécifiques à réaliser dans l'app, les participants pourront donc collecter au total 10 Badges, à savoir :

- Badge *Just the beginning* – entrée dans la section "Jouez & gagnez"
- Badge *Survived* – 1 partie jouée (jusqu'à élimination) au Flu Fighters Game
- Badge *Sharpness* – 1 partie jouée (jusqu'à élimination) au Money Frenzy Game
- Badge *Self Service* – 1 visite au kiosque d'informations et participation (réponse à toutes les questions) au Brain Bites Quiz
- Badge *Ca-ching* - 1 partie jouée (jusqu'à élimination) au Cashman Game
- Badge *Sightseeing* – après avoir collecté les 5 Badges susmentionnés
- Badge *Flu Fighter* – après avoir éliminé 500 ennemis au Flu Fighters Game
- Badge *Money Frenzy*- après avoir tranché plus de 200 objets au Money Frenzy Game
- Badge *Cashman*- après avoir collecté 500 pièces au Cashman Game
- Badge *Dedicated* -après avoir collecté les 9 Badges susmentionnés

Les participants qui auront collecté tous les Badges durant la période pourront alors répondre à un quiz (questions à choix multiple portant sur l'app Proximus+) et à la question subsidiaire.

Les 500 participants ayant répondu correctement au quiz et donné la réponse la plus proche à la question subsidiaire seront désignés gagnants et remporteront les prix suivants :

Classement	Prix
1-10	250 euros versés dans la Cagnotte Cashback de l'app Proximus+ du gagnant
11-100	100 euros versés dans la Cagnotte Cashback de l'app Proximus+ du gagnant
101-500	20 euros versés dans la Cagnotte Cashback de l'app Proximus+ du gagnant

En cas d'égalité, le premier participant à soumettre ses réponses sera déclaré gagnant.

Important : s'ils ne l'ont pas encore fait, pour recevoir leur prix, les gagnants doivent avoir configuré la section Wallet dans l'app Proximus+ endéans les 30 jours après la fin du concours et lié au moins l'un de leur compte bancaire belge, afin de disposer d'une Cagnotte Cashback sur laquelle l'argent correspondant à leur classement leur sera versé.

Art. 3 Conditions de participation

L'âge minimum de participation est fixé à 18 ans. Les participants doivent être domiciliés en Belgique.

De même, Proximus peut à tout moment exclure une personne du concours en cas de non-respect d'une ou plusieurs conditions du présent règlement ou en cas d'abus (par exemple participations au moyen d'un script, etc.), de dol ou de participation de mauvaise foi.

Le concours est ouvert à tous, à l'exception de :

- Toutes les personnes qui ont participé à l'organisation du concours ;
- Les membres de la famille et les parents jusqu'au troisième degré des personnes exclues susmentionnées

Art. 4 Identification

L'identité du participant est définie sur la base des données que ce dernier communique lors du téléchargement de l'app Proximus+.

Proximus ne peut en aucun cas être tenue responsable si l'identification d'un participant est impossible en raison de données erronées ou incomplètes communiquées par ce dernier.

L'usage de fausses données conduit à l'exclusion du participant.

Art. 5 Responsabilité

Proximus n'est pas responsable des éventuels dommages, dommages corporels, accidents ou décès qui pourraient résulter de l'obtention d'un des prix et/ou de la participation à un des concours.

Proximus ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages directs, indirects, matériels, immatériels ou corporels susceptibles de découler de l'utilisation du prix. Dans ce cas, le lauréat devra s'adresser au fabricant du prix.

Si le prix gagné se compose d'un ticket d'entrée à un concert, un film ou un événement, un parc d'attraction, le lauréat ne pourra prétendre à aucune forme de compensation en cas d'annulation.

Proximus n'est pas responsable des manquements éventuels de la poste et/ou de sociétés de livraison (retard, endommagement, grève, perte ou autre) lors de l'envoi éventuel des prix.

Proximus ne peut pas être tenue responsable si le concours doit être modifié, suspendu ou annulé pour cause de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

Proximus ne peut pas davantage être tenue responsable en cas de problèmes techniques de quelque nature que ce soit ou en cas de problèmes de communication.

En cas de concours via internet : toute participation au concours implique l'acceptation des caractéristiques propres à internet, en particulier concernant les capacités techniques et le délai de réponse lors de la consultation, du questionnement, du transfert d'informations, des risques d'interruption et, plus spécifiquement, des risques inhérents à toute connexion à/transmission via internet, à l'absence de protection de certaines données contre un vol éventuel et des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur internet. Aucune plainte ne peut être introduite auprès de Proximus concernant ces restrictions.

Art. 6 Protection de la vie privée

Les données à caractère personnel que les participants communiquent à Proximus seront sauvegardées dans les banques de données de Proximus (Bd du Roi Albert II, 27, à 1030 Bruxelles). Elles seront utilisées dans le cadre du concours et, moyennant l'accord du participant, dans le cadre de campagnes d'information ou de promotion relatives aux produits et services du groupe Proximus. Les données sont traitées conformément à [la politique en matière de vie privée de Proximus](#) qui informe comment les participants peuvent ajuster leurs paramètres de vie privée.

Art. 7 Surveillance, plaintes et procédures

Proximus surveille le déroulement correct du concours.

En aucun cas, des informations écrites ou orales ne seront communiquées.

Toute plainte concernant ce concours doit être envoyée par écrit, au plus tard dans les 30 jours calendrier après la fin du concours, à l'adresse suivante : Proximus, boulevard du Roi Albert II, 27 à 1030 Bruxelles.

En cas de litiges, les tribunaux de Bruxelles sont compétents. Le présent concours est soumis au droit belge.

Tous droits réservés, Proximus, 01/10/2024